

Maître d'Ouvrage

**Syndicat Mixte du SCoT
des Vosges Centrales
1, Avenue Dutac
88000 EPINAL**

**Marché de prestations
intellectuelles**

Procédure adaptée

**Date d'envoi pour la publication : le
16 février 2023**

**Offre à transmettre avant
le 11 avril 2023 12h**

ATTENTION :

**Obligation de déposer les
candidatures et les offres en ligne
par voie électronique sur le profil
acheteur de <http://www.xmarches.fr>**

Envoi papier non autorisé

OBJET DU MARCHÉ :

**Plan de Paysages des
Vosges Centrales**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE**

(AAPC)

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

SYNDICAT MIXTE DU SCoT DES VOSGES CENTRALES
29 AVENUE VICTOR HUGO 88 000 EPINAL,
CONTACT : MADAME LAURENCE BERTRAND, DIRECTRICE

2. POUVOIR ADJUDICATEUR :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

3. OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ :

Il s'agit de prestations intellectuelles pour l'élaboration du Plan de paysages des Vosges Centrales décomposé en trois phases :

- Un diagnostic pour comprendre et caractériser les paysages puis analyser leurs possibilités d'accueil en mix énergétique avec leurs infrastructures,
 - Une stratégie d'accompagnement fondée sur des scénarii d'évolution des paysages, construits à partir du Scénario TEPOS du SCoT 2030 et 2050, pour définir des orientations et des objectifs de qualité paysagère au service d'un développement plus durable et harmonieux des territoires,
 - Un programme partenarial d'actions pour mettre en œuvre la stratégie sur la période 2025-2030.
- Un travail d'animation et de communication sera également assuré par le prestataire au cours de l'élaboration du plan de paysages.

4. LIEU D'EXÉCUTION ET DE LIVRAISON DU MARCHÉ : 88000 Epinal

5. PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ : Marché de prestations intellectuelles, passé selon la procédure adaptée (MAPA) non alloti,

6. DURÉE PRÉVISIONNELLE DU MARCHÉ LA DURÉE PRÉVISIONNELLE DU PRÉSENT MARCHÉ EST fixée à 20 mois à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer l'étude.

7. DÉPÔT DES OFFRES : DEVRONT ÊTRE FOURNIS PAR LE CANDIDAT :

- Un acte d'engagement et ses éventuelles annexes, complétés, datés par le candidat. Les candidats sont tenus de libeller leurs offres en euros.
- CCAG et CCTP.
- Un mémoire justificatif tel que :
 - Une note technique de 7 pages maximum axée sur la compréhension de la mission, la méthode et la description des prestations proposées y compris en matière d'animation et de communication, précisant la gestion du temps et le nombre de jours sur le terrain et en réunions.
 - Présentation des moyens humains, compétences et organisation des ressources mis en œuvre pour l'exécution de la mission (composition de l'équipe technique dédiée à la mission, avec Curriculum Vitae et références permettant d'évaluer les capacités professionnelles de chacun membre),
 - Une liste de références similaires ou d'autres études pertinentes au regard de l'objet de la consultation effectuées par le candidat, le cas échéant,
 - Un devis faisant apparaître les coûts rapportés à la journée et le montant total exprimé en euros HT et TTC, ainsi que le tableau de décomposition des prix complété en format Excel (cf annexe de l'acte d'engagement).

Si les documents ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Les candidats présenteront leur réponse au moyen de fichiers comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

Les candidatures et offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte.

Les candidatures ou offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- **Par transmission électronique**
- La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée.
- L'envoi par voie postale n'est pas autorisé.
- La remise contre récépissé n'est pas autorisée.

Les candidats présenteront leur réponse au moyen de fichiers comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <http://www.xmarches.fr>.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence est celui qui est indiqué sur le site du profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule la transmission électronique complète avant l'heure limite de réception des offres constitue une offre électronique remise dans les délais. Une offre électronique, en cours de transmission au moment de l'heure limite de réception des offres, constitue une offre reçue hors délai.

Prescriptions relatives aux fichiers informatiques

Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'acheteur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Date limite de dépôt le :

11 avril 2023, 12 h

7/ CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Prix : 40 % *
2. Moyens humains et techniques : 30%
3. Qualité et caractère innovant de la note technique : 30%

* Les offres jugées anormalement basses seront écartées. La formule retenue pour attribuer une note au montant de l'offre financière de chaque concurrent est la suivante :

$$\text{Note de l'offre étudiée} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre étudiée}} \times 100$$

Le montant de l'offre examinée est le montant de l'ensemble des prestations figurant dans l'acte d'engagement. Une note sur 100 points est ainsi attribuée. Cette note sera multipliée par 0.3 pour obtenir le nombre de points attribués pour ce critère.

L'offre retenue sera l'offre ayant obtenu la note la plus élevée en cumulant les trois critères.

9/ DATE DE PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE :

16 février 2023